

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 4 décembre 2017 20h, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irenée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : EDES BERGER, GÉRALDINE CHRÉTIEN, CHARLINE CHABOT,
DENISE DESMARAIS ET GILBERTE POTVIN

 MONSIEUR : ROGER DURETTE

AINSI QUE MME VALÉRIE POTVIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

175-12-2017 : ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté:

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 20 novembre 2017 et suivi
4. Adoption des factures
5. Dépôt de la correspondance
6. Demande de dons
7. Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil
8. Calendrier des séances 2018
9. Adoption projet du règlement 2017-05 – Règlement d'emprunt
10. Avis de motion – Règlement 2017-06 modifiant le règlement de zonage 04-2004
11. Adoption du projet de règlement 2017-06 – Règlement modifiant le règlement de zonage 04-2004
12. Renouvellement de l'entente concernant la fourniture de service en matière d'inspection
13. Non-renouvellement – Logiciel Avantage
14. Renouvellement programme d'entretien – Premier Tech
15. Entente ouverture hivernale
16. Mandat au Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'Article 1065 du Code Municipal
17. Création et mise sur pied d'un comité de pilotage MADA
18. Affaires nouvelles
19. Période de questions
20. Ajournement de l'assemblée
21. Décompte des travaux de réfection du rang 6 Sud – Adoption paiement factures entrepreneur
22. Décompte des travaux de réfection de la route Matalik– Adoption paiement factures entrepreneur
23. Fin de contrat pour les travaux de réfection sur le rang 6 Sud, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet AIRRL

24. Finalisation des interventions autorisée pour les travaux de réfection sur la route Matalik, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL
25. Avis de motion – Règlement Code d'éthique et de déontologie des élus
26. Levée de l'assemblée

Accepté par _____ maire.

176-12-2017 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2017 ET SUIVI

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 20 novembre 2017.

Accepté par _____ maire.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

L'implantation des entités supplémentaires dans le logiciel CIM se fera dans les prochaines semaines.

177-12-2017 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

André Roy Électrique (rép. lumière rue)	108,94 \$
<i>Bell (cellulaire)</i>	19,50 \$
Cain, Lamarre (infractions)	45,99 \$
Conciergerie d'Amqui (collecte nov., produits entretien)	1 532,04 \$
Excavation Sylvain Harvey (entr. chemin)	1 098,01 \$
Garage coop Albertville (élection)	90,36 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	864,91 \$
La Matapédienne (diesel, pièces & acc.)	3 631,12 \$
Les Entreprises L. Michaud (abrasif)	4 016,66 \$
Librairie d'Amqui (fourn. bureau)	55,02 \$
Lorraine Harvey (entretien salle)	100,00 \$
<i>Ministre du revenu du Québec (TPS/TVQ vente camion)</i>	2 695,50 \$
MRC de La Matapédia (élection)	5 120,31 \$
<i>Poste Canada (timbres)</i>	201,21 \$
Remise employeur fédéral et provincial (novembre)	1 902,19 \$
<i>Registraire des entreprises (frais annuel)</i>	52,70 \$
R.M. Leduc & cie (fourn. biblio)	180,22 \$
<i>SAAQ (déremisage camion)</i>	303,74 \$
Successsion BB Leblanc (livre)	30,00 \$

TOTAL DES COMPTES

22 048,42 \$

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Accepté par _____ maire.

178-12-2017 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté par _____ maire.

179-12-2017 : DEMANDE DE DONS

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'accepter et de payer la demande de don suivante:

Chevalier de Colomb 25\$

Et de refuser la demande de don suivante :
Seigneurie Mon Toit

Accepté par _____ maire

180-12-2017 : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale dépose au conseil municipal les déclarations des membres du conseil dûment remplis et signés par tous les élus.

Accepté par _____ maire

181-12-2017 : CALENDRIER DES SÉANCES 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront le lundi et /ou mardi et qui débiteront à 20 h :

- 8 janvier
- 5 mars
- 7 mai
- 9 juillet
- 10 septembre
- 5 novembre
- 6 février
- 9 avril
- 4 juin
- 6 août
- 1^{er} octobre
- 3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Accepté par _____ maire

182-12-2017 : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-05 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 20 novembre 2017;

ATTENDU que la municipalité a reçu l'accord de principe (AIRRL-2017-377), daté du 20 juillet 2017, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU qu'un protocole d'entente doit être signé avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement

- D'adopter le projet de règlement 2017-05 annexé à la présente résolution.

PROJET DE RÈGLEMENT 2017-05 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Règlement numéro 2017-05 décrétant une dépense de 660 300 \$ et un emprunt de 660 300 \$ pour la réalisation de travaux de réfection sur le rang 6 Nord.

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à procéder à la réfection du rang 6 Nord à Albertville, identifié sur la carte en Annexe B et selon l'estimé en date du 20 avril 2017 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Marc Bélanger, ingénieur à la MRC de La Matapédia, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 660 300 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 495 225\$ sur une période maximale de 10 ans et à affecter une somme de 165 075 \$ provenant du fond général (surplus accumulé).

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité ce 4 décembre 2017.

Martin Landry
Maire

Valérie Potvin
Directrice-Générale & Secrétaire trésorière

Accepté par _____ maire

183-12-2017 : AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 04-2004

Avis de motion est donné par Mme Edes Berger, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 04-2004 de manière à ne plus exiger de hauteur maximale pour certains végétaux en cours avant et latérale par rapport aux dispositions concernant le contrôle de la végétation visant à protéger le milieu urbanisé des incendies de forêt.

Accepté par _____ maire

184-12-2017 : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-06 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 04-2004

Considérant que la Municipalité d'Albertville est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de zonage numéro 04-2004 de la Municipalité d'Albertville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le conseil projette la réalisation d'un concept de Municipalité nourricière reposant notamment sur la plantation d'arbres fruitiers et qu'il doit modifier son règlement de zonage de manière à ne plus exiger de hauteur maximale pour certains végétaux en cours avant et latérale;

En conséquence, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement :

- 1o d'adopter le projet de règlement numéro 2017-06 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2o de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 8 janvier 2018 à la salle municipale située au 1058 rue Principale à Albertville à compter de 20h00.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 04-2004**

ARTICLE 1 CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION

L'article 15.4 du règlement de zonage numéro 04-2004 est modifié par la suppression, dans le paragraphe 1° du premier alinéa, des mots « d'une hauteur inférieure à 2,5 mètres ».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À ALBERTVILLE, CE 4 DÉCEMBRE 2017

Martin Landry, maire

Valérie Potvin, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Accepté par _____ maire

185-12-2017 : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICE EN MATIÈRE D'INSPECTION

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de renouveler l'entente conclue avec la MRC de La Matapédia concernant la fourniture de service en matière d'inspection pour l'année 2018, selon une tarification de 9 900\$.

Accepté par _____ maire

186-12-2017 : NON-RENOUELEMENT – LOGICIEL AVANTAGE

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de ne pas renouveler le plan de service avec Acceo Solutions inc. pour le logiciel Avantage.

Accepté par _____ maire

187-12-2017 : RENOUELEMENT PROGRAMME D'ENTRETIEN – PREMIER TECH

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de renouveler, avec Premier Tech, le programme d'entretien 2018 pour les Écoflo au montant de 1 554,40\$ (taxes incluses).

Accepté par _____ maire

188-12-2017 : ENTENTE OUVERTURE HIVERNALE

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement d'approuver l'entente sur l'entretien hivernal des routes entre la Municipalité d'Albertville et :

- MM Sylvain Villeneuve et Gilles Rioux dans le rang 2 Nord (route des Chalets) sur une distance de 0,8 km.

Et autorise Mme Valérie Potvin à signer l'entente.

Accepté par _____ maire

189-12-2017 : MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIRE LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement :

- QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Accepté par _____ maire

190-12-2017 : CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA

Attendu que la municipalité d'Albertville a décidé de mettre à jour sa politique et son plan d'action « Municipalité amie des aînés » (MADA);

En conséquence, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que le conseil municipal d'Albertville décide de ce qui suit :

- › La municipalité d'Albertville autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage
- › Les élus de la municipalité d'Albertville seront représentés au sein du comité de pilotage par Édes Berger, conseillère municipale responsable des questions Familles et Aînés. Celle-ci assurera la représentation politique de la démarche tout en légitimant le comité de pilotage
- › Outre la conseillère municipale responsable des questions Familles et Aînés (RQFA), le comité de pilotage sera constitué des membres suivants :
 - Valérie Potvin (Représentante de la municipalité)
 - Michèle Pâquet (Représentante de la MRC)
 - Alexis D'Aoust-Tremblay (Représentant du secteur public)
 - Charline Chabot (Représentante des aînés)
 - Julia Desmarais (Représentante des aînés)
 - Bernard Tardif (Représentant des aînés)
 - Carole Caron (Représentante des aînés)
 - Virginie Beaudin-Houle (Chargée de projet)
- › Le comité de pilotage de la démarche MADA sera un lieu de concertation, de collaboration et de décisions entre représentants qui veilleront aux intérêts des aînés de la municipalité à travers la mise à jour de la politique des aînés et de son plan d'action MADA.

Accepté par _____ maire

191-12-2017 : PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

192-12-2017 : AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'ajourner la séance à 20 h 35 min.

Martin Landry
Maire

Valérie Potvin
Directrice-Générale & Secrétaire trésorière